



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20230411

DELCCAS2023.04.11-6- BF

DELCCAS 2023.04.11 - 6 – Vote du budget primitif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Bernard VERNEAU, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, Madame Déborah WARGON, délégués du Conseil Municipal, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Madame Agnès CORBASSON, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Françoise BOUCHEL, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Etaient absents excusés : Monsieur Christian GITIAUX, Monsieur Jean-Marie MICHEL, administrateurs nommés.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'Instruction comptable M14,

VU la délibération n° 2023.03.07 - 2 du Conseil d'Administration, en date du 7 mars 2023, prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023,

VU la délibération n° 2023.04.11 - 2 du Conseil d'Administration, en date du 11 avril 2023, reprenant les résultats prévisionnels de l'exercice 2022,

VU la délibération n° 2023.04.11 - 5 du Conseil d'Administration, en date du 11 avril 2023, approuvant, pour le budget principal 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, la reprise de crédits en section d'investissement vers la section de fonctionnement,

VU le projet de budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (budget principal),

Après examen et en avoir délibéré A la majorité

(1 contre : Monsieur Caprani - 1 abstention : Madame Wargon)

Approuve et arrête le budget primitif de l'exercice 2023, voté par chapitre, en équilibre section par section, aux montants ci-après :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Fonctionnement	2 011 000,00 €	2 011 000,00 €
Investissement	<u>1 565 000,00 €</u>	<u>1 565 000,00 €</u>
TOTAL	3 576 000,00 €	3 576 000,00 €

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS
Compte tenu de :

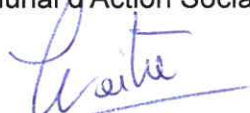
la réception en Préfecture le 13.04.2023
et de la publication électronique le 13.04.2023



Pour le Président
Le Directeur,



La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,


Hélène LERAÎTRE